

M. ARMSTRONG : Je remarque une inscription de \$287,000 pour des améliorations à Port-Colborne. Le ministre nous fournira-t-il des explications à ce sujet ?

L'hon. M. GRAHAM : L'honorable député m'excusera, mais cette inscription se rapporte aux dépenses imputables sur le capital, tandis que le présent crédit n'a trait qu'à l'entretien du personnel.

Je passerai plus tard aux dépenses imputables sur le capital.

L'hon. M. FOSTER : Vous ne faites aucuns travaux à Port-Colborne ?

L'hon. M. GRAHAM : Nous espérons être prêts bientôt.

M. BERGERON : Le ministre a déclaré, il y a quelque temps, qu'il serait bientôt prêt à soumettre au Parlement des données sur l'approfondissement ou la reconstruction du canal Welland. Mais que dites-vous du projet consistant à relier la baie Georgienne et Port-Hope ou Toronto par un canal qui, s'il est construit, soulagerait le ministre de la nécessité de dépenser plus d'argent sur le canal Welland ? Je crois savoir que trois grands projets fort dispendieux s'imposent à l'attention du public canadien. On a déjà dépensé beaucoup d'argent aux études du canal de la baie Georgienne. Avant d'arriver à une décision, le ministre ferait bien d'étudier soigneusement les projets en question dont l'un, le canal de la baie Georgienne, amènerait la navigation des lacs à Montréal, l'autre relierait la baie Georgienne à Port-Hope ou Toronto, et le dernier consisterait à approfondir le canal Welland ou à en construire un autre. Quand il nous donnera des chiffres sur ce dernier projet, il vaudra bien, en même temps, nous donner des détails sur les deux autres entreprises projetées, afin que nous puissions juger des avantages respectifs de chacun d'eux pour la navigation.

M. LANCASTER : Au cours du débat sur le canal projeté de la baie Georgienne, j'ai donné des statistiques irréfutables montrant que la moitié des dépenses qu'entraînerait la réalisation de ce projet suffiraient à donner un tirant d'eau de 24 pieds au canal Welland et à agrandir les écluses pour les besoins de cette navigation. J'ai consigné au hansard à cette occasion, en y ajoutant des commentaires, un état soigneusement préparé sur ce projet par la chambre de commerce de Sainte-Catherine. Au sujet de l'observation de l'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron), cet état montrait que l'altitude de la ligne de partage sur le canal de la baie Georgienne est de 250 à 300 pieds plus élevée que sur le canal Welland. Il faudrait donc proportionnellement plus d'écluses ou des écluses proportionnellement plus profondes, et vous seriez obligé de dépenser deux ou trois fois plus d'argent à

la construction du canal de la baie Georgienne qu'à la construction du canal Welland pour arriver au même objet. Le canal Welland existe ; vous savez ce que vous en pouvez faire, soit l'approfondir soit en construire un plus court à travers les mêmes régions. Je ne doute pas qu'il en coûtera moins de la moitié, peut-être le tiers du prix de la construction du canal de la baie Georgienne pour établir le même trafic par le canal Welland.

L'hon. M. GRAHAM : Voici un sujet intéressant, et je puis à peine m'abstenir d'en parler. Mais nous y viendrons en discutant les dépenses imputables sur le capital. Il s'agit ici d'un petit crédit pour les canaux en activité et les ouvriers qui y travaillent.

M. LANCASTER : Rappelez-vous que vous augmentez tous les ans le montant des réparations au canal Welland, et que c'est en quelque sorte dépenser de l'argent inutilement que d'y faire des réparations sous forme d'améliorations permanentes.

L'hon. M. GRAHAM : Pour les besoins de la navigation, notre politique est de tenir les canaux en aussi bon état qu'ils sont à présent. Je tiens à faire voter cet article, car il comprend le salaire des ouvriers, et les traitements de mon département ne sont seulement pas encore votés. La question de la navigation artificielle est importante, et il vaudrait mieux ne pas la discuter à présent.

M. WHITE : J'aurais quelques mots à dire sur la question du canal de la baie Georgienne. Je ne partage pas les opinions de l'honorable député de Lincoln (M. Lancaster). S'il eût porté attention au débat qui a eu lieu à la Chambre sur cette question, il se serait aperçu que toute la discussion a contribué à établir que la réalisation de cette entreprise serait d'un grand avantage pour le pays. S'il eût lu le rapport, il se serait également aperçu que la difficulté des niveaux n'est plus un obstacle. Je crois comprendre, d'après les rapports qui ont été déposés, qu'il est possible, au moyen de l'endiguement des eaux supérieures, de contourner la difficulté que l'on redoutait et qui aurait nécessité l'excavation, au niveau du lac Nipissing, de toute la région en amont jusqu'au partage des eaux. La Chambre, je crois, admettra que le canal de la baie Georgienne est d'une importance nationale.

M. LANCASTER : J'ai suivi tout ce débat et y ai pris part par un discours. Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit. Si nous n'avions pas un canal Welland, il nous faudrait le canal de la baie Georgienne.

M. LENNOX : Nul doute que le ministre est pressé de faire voter ce crédit. Nous sommes tous désireux de le lui accorder. Mais nous tenons à parler de différentes choses en ce moment. Ce crédit qui concer-